

FO Énergie et Mines reçue à l'Assemblée Nationale

Une délégation de FO Énergie et Mines (Jacky CHORIN, Secrétaire Fédéral et Frédéric PINATEL, animateur métier de l'hydraulique) a été reçue le 4 décembre 2012, à l'Assemblée Nationale, par Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, députée Socialiste de l'Isère sur la situation de l'hydraulique.

Rappel du contexte

C'est à l'occasion du débat sur le budget de l'énergie à la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale le 24 octobre dernier que la Ministre de l'Énergie Delphine BATHO s'était interrogée sur la situation de l'hydroélectricité, en ces termes :

« Pour ce qui est de l'hydroélectricité, je suis en train d'examiner le sujet, les concessions s'achevant dans les années à venir. Se pose le problème du délai glissant au sujet de leur renouvellement, qui semble devoir nécessiter une mise en concurrence, en conformité avec la réglementation européenne et la loi Sapin. Ce secteur constitue un enjeu de valorisation environnementale du patrimoine français : je ne souhaite pas une nouvelle libéralisation. On me dit que le processus est tellement engagé qu'il doit être poursuivi dans la même logique – telle est d'ailleurs la position de la Commission Européenne. J'ai donc demandé l'étude de scénarii alternatifs, mais je serais intéressée que votre commission se saisisse aussi de ce sujet et que les services puissent être auditionnés à cet effet, ce qui pourrait aider à forger la décision du Gouvernement ».

C'est dans ce cadre que la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale a désigné Mme BATTISTEL pour étudier les différents scénarii possibles et a pris l'engagement de rendre ses conclusions avant la fin janvier - début février.

Positions de FO Énergie et Mines

FO Énergie et Mines s'est félicitée que les pouvoirs publics et les élus s'interrogent, à travers l'avenir de l'hydraulique, sur la pertinence de l'ouverture à la concurrence dans l'électricité qui a été un retentissant échec. Celle-ci a abouti à une dés-optimisation du système électrique et ne satisfait pas non plus les usagers - clients qui restent massivement attachés à leur opérateur historique. C'est pourquoi, dans une fuite en avant, dont elle est coutumière, la Commission Européenne veut maintenant juger de la « réussite » de la concurrence à la perte de marché de l'opérateur historique : ce faisant, elle transforme la concurrence en une « fin en soi » et cherche à protéger les concurrents d'EDF et non plus les usagers-clients. On atteint là le comble de l'absurdité que la loi NOME a illustré jusqu'à la caricature.

« La concurrence dans l'électricité est un échec... »

L'hydraulique ne doit pas être la prochaine victime.

« Le rôle de l'hydraulique est tout à fait décisif à de nombreux points de vue... »

L'hydraulique, gérée aujourd'hui par EDF, joue un rôle essentiel à plusieurs points de vue.

Elle joue un rôle évidemment central pour l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en tant que telle. Il s'agit là d'une énergie « verte »,

renouvelable et très réactive. Mais elle contribue également à la performance des centrales nucléaires, en tant que source de refroidissement des réacteurs et, en tant que source principale de redémarrage du réseau en cas de défaillance de ce dernier.

Elle est aussi un élément essentiel, au titre de la gestion de l'eau : les barrages représentent 75 % des réserves nationales de surface en eau. Ces réserves doivent être utilisées en préservant une logique d'intérêt général et en tenant compte des besoins des différents utilisateurs de l'eau. Qui peut raisonnablement prétendre qu'une multitude d'acteurs en ce domaine rendrait cette gestion plus facile ?

« Il n'y aucune raison que la France aille plus loin que ses voisins européens en matière de concurrence... »

En effet, la plupart des pays européens ont des dispositions en droit ou en fait qui protègent leurs opérateurs hydrauliques de la concurrence. Certains fonctionnent sous un régime d'autorisations et non de concessions ; d'autres ont allongé notablement la durée de leurs concessions, d'autres encore ont des droits de veto donnés aux autorités concédantes. Bref, rien ne justifie que nous soyons les plus zélés de l'Europe.

« Il faut que le Gouvernement prenne ses responsabilités rapidement... »

Les Gouvernements précédents avaient décidé de lancer le processus de concurrence dans l'hydraulique, en supprimant en 2006 une des dispositions de la loi de 1919 qui accordait « un droit de préférence » au concessionnaire sortant, puis en lançant le chantier des modalités d'ouverture à la concurrence. En réalité, les problèmes soulevés étaient d'une telle importance que le processus était de toute façon décalé.

Ce qui importe donc aujourd'hui, c'est de créer les conditions pour qu'on puisse faire prévaloir dans l'hydraulique comme ailleurs une logique de service public.

Cela passe d'abord, pour FO Énergie et Mines, par l'exclusion de l'hydraulique de la directive sur les concessions, qui est en cours de discussion à Bruxelles. C'est un point tout à fait important.

Cela passe ensuite par une modification des textes français, prenant enfin en compte les différentes missions jouées par l'hydraulique pour la mettre en dehors de la concurrence.

Pour FO Énergie et Mines, cela est possible ! C'est bien ce message que nous avons porté à la députée BATTISTEL, qui a écouté avec attention nos arguments et, nous allons poursuivre les contacts à tous les niveaux dans les semaines qui viennent, pour que le sens de l'intérêt général puisse enfin prévaloir.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**